

## Histoires et mémoires coloniales belges

*Publié le : 22 septembre 2017*

Le 14 février 2017, les députés Benoit Hellings, Wouter De Vriendt et Dirk Van der Maelen ont déposé, à la Chambre des représentants de Belgique, une proposition de résolution « concernant le travail de mémoire à mener en vue de l'établissement des faits afin de permettre la reconnaissance de l'implication des diverses institutions belges dans la colonisation du Congo, du Rwanda et du Burundi »<sup>1</sup>.

La résolution envisage la mise en place d'une équipe de recherche interdisciplinaire chargée de plusieurs missions. Ce procédé n'est pas sans rappeler celui contenu dans la « Proposition de résolution relative à l'établissement des faits et des responsabilités éventuelles d'autorités belges dans les persécutions et la déportation des juifs en Belgique au cours de la Seconde Guerre mondiale » qui confiait au Centre d'Études et de Documentation Guerre et Sociétés contemporaines (CEGES) « la réalisation d'une étude scientifique sur la participation éventuelle d'autorités belges à l'identification, aux persécutions et à la déportation des juifs en Belgique pendant la Seconde Guerre mondiale »<sup>2</sup>. Le travail de recherche du CEGES avait abouti à la remise du rapport intitulé « La Belgique docile – Les autorités belges et la persécution des Juifs en Belgique pendant la Seconde Guerre mondiale », en 2007.<sup>3</sup> [\(3\)](#)

Le Député ecolo Benoit Hellings a accepté de répondre à quelques questions, donnant ainsi un éclairage inédit du sujet.

### **Comment percevez-vous l'entreprise coloniale belge ?**

C'est une période de notre histoire nationale qui est largement méconnue et donc peu ou pas assumée, actuellement. L'idéologie coloniale belge est le reflet d'une époque, elle doit donc être appréhendée dans son contexte. L'entreprise coloniale belge explique une partie de la richesse de la Belgique et de certains de ses citoyens, le poids de l'Afrique dans notre politique étrangère actuelle et les liens humains, économiques et culturels de maintenant. Aujourd'hui, la Belgique refoule son passé colonial. En menant l'étude élargie souhaitée (qui commencera évidemment par un état de l'art), la Belgique se donnerait les moyens d'assumer son passé. Si les Belges refoulent ce passé, c'est qu'il y a une raison ... et c'est évidemment parce qu'il est douloureux.

Notre résolution ne vise pas à seulement condamner les violences. Elle vise à appréhender le phénomène colonial belge dans son ensemble. Il s'agit de comprendre les motivations à l'œuvre à l'époque pour comprendre les structures inégalitaires mises en place à l'époque. La première des violences de la colonisation, c'est de considérer que rien de valable socialement, économiquement, religieusement ne préexistait à l'arrivée des pionniers.

---

<sup>1</sup> [Proposition de résolution concernant le travail de mémoire à mener en vue de l'établissement des faits afin de permettre la reconnaissance de l'implication des diverses institutions belges dans la colonisation du Congo, du Rwanda et du Burundi.](#)

<sup>2</sup> [Proposition de résolution relative à l'établissement des faits et des responsabilités éventuelles d'autorités belges dans les persécutions et la déportation des juifs en Belgique au cours de la Seconde Guerre mondiale](#)

<sup>3</sup> [La Belgique docile – Les autorités belges et la persécution des Juifs en Belgique pendant la Seconde Guerre mondiale](#)

## **Pourquoi serait-ce le moment opportun de lancer cette entreprise de recherche ?**

La Belgique réclame à la Turquie, à juste titre, d'assumer son passé dans le cadre du génocide arménien. La Belgique (ou ses autorités ...) a régi une partie substantielle de l'Afrique centrale entre 1875 et 1961, il est temps de savoir ce qui s'y est passé. Sereinement.

## **Quelle est la raison du point A. « A. vu l'illégitimité inhérente au phénomène colonial » de la proposition de résolution ?**

Cette notion renvoie au caractère inégalitaire, raciste et violent du phénomène colonial. Le phénomène colonial est illégitime aux yeux du droit international. Certains de mes collègues libéraux et centristes, lorsque nous leur avons proposé la résolution à la cosignature, auraient souhaité un texte qui revient sur les "avancées" de la colonisation, parallèlement aux aspects négatifs. Comme si on ne faisait pas d'omelettes sans casser des œufs. Le point de vue que nous défendons, c'est que le phénomène colonial est en soi problématique et antidémocratique. Il peut s'expliquer mais Ecolo-Groen souhaite sortir par le haut de ce débat mais aussi de sortir de l'impasse politique actuelle. Quantité de personnes qui se définissent aujourd'hui comme afro-descendants souhaitent que la Belgique fasse ce travail car ces personnes ressentent le racisme et l'exclusion qui s'imposent à eux aujourd'hui comme légitimés par cette absence de recul des Belges par rapport à l'idéologie coloniale.

*À lire aussi :*

[La présentation de la proposition de résolution, sur le blog de Benoît Hellings](#)

Christoph Brüll & Catherine Lanneau, « L'histoire politique, la mémoire et leur réception dans les médias belges, 2004-2014 », *Cahiers Mémoire et Politique* [En ligne], Cahier n°2. Médias en jeu, enjeux de mémoires, I. Consensus mémoriel et logiques de (re)production, pp. 87-109, URL : <https://popups.uliege.be/2295-0311/index.php?id=108>